



SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024

Annexe n° B2024-13-SEDIF au procès-verbal

Objet : Avenants aux conventions d'occupation temporaires de terrains dotés à Eau de Paris à Noisy-le-Sec et Arcueil

LE BUREAU,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en sa partie législative, les articles L. 1311-1, L. 5711-1 et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° 2023-16 du Comité du 29 juin 2023 donnant au Bureau délégation d'attribution pour le règlement de certaines affaires,

Vu la délibération du Bureau n° 2019-79 du 13 septembre 2019 relative à diverses conventions et avenants aux conventions d'occupation temporaire de terrains dotés à Eau de Paris,

Vu les conventions d'occupations temporaires de terrains dotés à Eau de Paris en date du 14 octobre 2019 portant sur les communes de Noisy-le-Sec et Arcueil,

Considérant qu'en raison du retrait du SEDIF des EPT Est Ensemble et Grand-Orly Seine Bièvre (partiellement), des ouvrages d'eau potable, transférés à ces derniers, doivent être ôtés de la liste des ouvrages objets des conventions précitées,

Vu les projets d'avenants correspondants,

Vu le budget du SEDIF,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 : approuve les avenants n° 1 aux conventions d'occupation temporaire de terrains dotés à Eau de Paris concernant le territoire des communes de Noisy-le-Sec et Arcueil en date du 14 octobre 2019 à passer avec Eau de Paris, modifiant notamment la liste des ouvrages du service public de l'eau potable comme suit, et portant le montant de redevance annuelle respectivement à 0,79 € et 1,74 € :

- Avenant Noisy-le-Sec :

<i>Diamètre</i>	<i>Date pose</i>	<i>Site</i>	<i>ml</i>	<i>Statut</i>
800	1982	ENTRE LES RUES DE LA DHUYS ET DE LA RENARDIERE	10,8	En fonctionnement
800	1982	ENTRE LES RUES DE LA DHUYS ET DE LA RENARDIERE	9,4	En fonctionnement

- Avenant Arcueil :

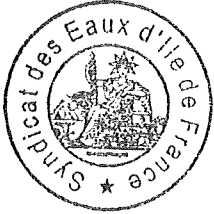
<i>Diamètre</i>	<i>Date pose</i>	<i>Site</i>	<i>ml</i>	<i>Statut</i>
200	1967	AV. MARX DORMOY (RD62)	7,2	En fonctionnement
200	1967	AV. MARX DORMOY (RD62)	1,1	En fonctionnement
200	1980	AV. MARX DORMOY (RD62)	0,1	En fonctionnement
1250	1967	CAR. VACHE NOIRE	26,1	En fonctionnement
1250	1967	AV. MARX-DORMOY (RD62)	0,2	En fonctionnement

Article 2 le versement des redevances d'occupations ainsi que le versement des frais de dossier d'un montant unitaire de 137,60 € H.T., pour chaque avenant, est à la charge du délégataire du SEDIF,

Article 3 autorise la signature des avenants correspondants ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant.

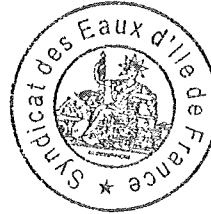
Certifiée exécutoire la présente délibération
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **07 FEV. 2024**

Pour le Président et par délégation,
L'attachée hors classe



A handwritten signature consisting of several overlapping loops.

S. CHICOISNE



Le Président

A handwritten signature in dark ink.

André SANTINI
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.



SUPPORTEUR
OFFICIEL

LM/ 142734

BUREAU DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024



Le vendredi 2 février 2024 à 08 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14, rue Saint-Benoît 75006 PARIS, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 9 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 24 janvier 2024.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,
M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. BAKHTIARI, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,
M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
Mme FRANCKET, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,
Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,

ABSENT-EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre, à M.STREHAIANO, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, à M.BERRIOS, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,

ABSENTS-EXCUSES

M. CARVOUNAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Sud Est Avenir,
M. DE LASTEYRIE, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Saclay,
M. HANOTIN, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
Mme LAGARDE, Vice-présidente, déléguée titulaire de Paris Terres d'Envol
M. PANETTA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,

Et a participé Monsieur MARSEILLE, en qualité de personne qualifiée,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

